

## Enquête Parent & Orientation scolaire



Comme chaque année depuis 2004, L'UDAF DE LA MANCHE lance une enquête à l'intention des familles dont l'objet est de percevoir le ressenti des familles sur des sujets les intéressants et qui les touchent au quotidien.

Cette année, l'enquête a pour objet « PARENT & ORIENTATION SCOLAIRE ». En préliminaire du lancement de cette enquête qui sera distribuée auprès de 3000 familles dans la Manche (en juin 2011) ; L'UDAF de la Manche a organisé le 27 mai dernier un colloque sur ce thème.

Ont participé au débat quatre intervenants :

- M. MARGE, Directeur de la Fédération des Maisons Familiales à Saint-Lô,
- M. RICOLLEAU, Directeur Campus FIM Saint-Lô,
- M. BODERGAT, Maître de Conférences en Sciences de l'éducation, à L'UFR Sciences de l'Homme à Caen,
- M. LEROUVILLOIS, Conseiller de Formation à L'IFORM de Coutances.

L'objet de ce colloque, comme l'a rappelé M. Roussel, Président de L'UDAF, est d'apporter des pistes aux enfants et aux parents pour mieux choisir son avenir ou réfléchir à ses aspirations profondes, pour prendre le bon chemin dans la vie professionnelle. Il s'agit ici d'apporter un éclairage aux familles afin qu'elles puissent mieux cadrer leurs enfants.



Lors du débat, les professionnels ont fait part chacun des problématiques diverses qui tiennent soit à l'enfant, soit à la famille, soit à l'établissement scolaire, et ce en essayant de se projeter dans un monde mouvant où le mot d'ordre est la capacité d'adaptation et, l'idée qu'il ne faut jamais s'enfermer dans des stéréotypes et que la vie professionnelle sera diverse et variée à partir de ce constat de base, l'ensemble des interrogations, des questions soulevées a amené la salle à réagir, à poser d'autres interrogations. Le débat fut riche d'enseignements et d'échanges et aurait pu durer une partie de la nuit, mais toute bonne chose a une fin.

## Sommaire

### Pages 2-3

- Mille et une réalisations
- Destination... vacances
- Familles de France alerte !
- Etude qualitative : L'orientation scolaire, vécue par les jeunes et leurs parents

### Pages 4-5

- L'observatoire de la famille
- Colloque : Parent et orientation scolaire

### Page 6-7

- Radiofréquences : Faudra-t-il attendre un nouveau scandale sanitaire
- Calendriers bourses aux vêtements
- Détecteurs de fumées

### Page 8

- Communiqué de presse : Prise en charge de la dépendance

## MILLE ET UNE REALISATIONS

Une dizaine d'ateliers manuels Familles Rurales, réalisant du patchwork, de la broderie, de l'art floral, de la couture, du home-déco, de l'encadrement, de la décoration de porcelaine... sont venus exposer leurs réalisations de l'année, le lundi 30 mai après-midi.

C'était un rendez-vous très apprécié par les exposants et les nombreux visiteurs permettant l'échange de techniques et d'idées pour les ouvrages.

Le groupe de travail de la fédération Familles Rurales "Activités manuelles" organisateur de ce rassemblement a invité les participants à un goûter de clôture.



## DESTINATIONS ... VACANCES

Cirque, escalade, canoë, VTT, ferme, plongée, catamaran, environnement... Ce sont les nombreux thèmes des mini-séjours qu'organisent les accueils de loisirs de mineurs des associations Familles Rurales pour différentes tranches d'âges comprises entre 6 et 15 ans. **Pour tout renseignement, appelez au 02.33.57.76.59.**

### 2 séjours de vacances :

- du 6 au 20 juillet 2011 en Catalogne (Espagne) pour les 12-16 ans : visites de Barcelone, Gironne, Figueras, échanges culturels et sportifs avec des jeunes espagnols (piscine, tennis, randonnée...), vie de camp avec ses animations... **Pour tout renseignement : 06.79.65.02.13**

- du 17 au 31 juillet 2011 à la montagne à Saint Sorlin (73) pour les 10-17 ans : escalade, école de glace, randonnée...

**Pour tout renseignement 02.33.57.76.59**



## Familles de France alerte !

**Essence, gaz et électricité : des prix insupportables pour les familles !**

**Le gouvernement ne doit pas en plus augmenter le prix du gaz !**

Avant que le gouvernement n'entérine sa décision d'augmenter les tarifs du gaz : Familles de France alerte. Le prix du gaz a augmenté de 15 % en un an, tandis que le chiffre d'affaires officiel réalisé de GDF Suez au 30 septembre 2010 s'élevait à 60,1 milliards d'euros. Sur l'ensemble de l'année 2010, il est dit que la croissance du chiffre d'affaires du groupe est de 5,7% par rapport à 2009.

Curieusement, le ministre de l'Industrie a confirmé très récemment que la hausse du prix du gaz « sera en principe de 5% » à compter du 1er avril.

Alors, pourquoi trouver nécessaire et urgent d'augmenter le tarif payé par les familles françaises consommatrices ?

Familles de France dit NON à cette volonté d'augmentation.

Familles de France estime qu'il est plus important de soutenir le budget des familles, que de baisser (de si peu...) les dividendes des actionnaires du groupe.

Familles de France demande au gouvernement de prendre en compte ces éléments chiffrés qui semblent même indécents à côté du budget des familles consacré à l'énergie, de plus en plus lourd.

Familles de France rappelle d'ailleurs que c'est tout le budget « énergie » des familles qui explose :

### Essence

Les prix de l'essence, la semaine dernière, ont atteint des sommets. Qui encaisse les bénéfices quand toutes les familles sont saignées chaque jour un peu plus ? Des grands groupes pétroliers qui n'en ont jamais fait autant ! Familles de France s'associe au CNAFAL pour demander que soit décrété pour une durée déterminée un plafonnement des prix des carburants à la pompe ainsi que celui du prix du fioul « chauffage ».

### Electricité

Le prix de l'électricité a augmenté de 6% en un an, tandis que la croissance globale du chiffre d'affaires de l'EDF groupe sur 2010 atteint + 10,2%.

C'est dans ce contexte que Familles de France rappelle aux familles de rester vigilantes : les commerciaux des sociétés distributrices de gaz et d'électricité profitent de ce contexte inflationniste pour créer des confusions pour les consommateurs. Pour comparer les prix, ils ne doivent se fier qu'à un seul site, celui du Médiateur national de l'énergie : il est objectif et fiable car non commercial : <http://comparateur-offres.energie-info.fr>



# Etude qualitative : L'orientation scolaire, vécue par les jeunes et leurs parents



En France, des constats ont été faits suite à la diffusion de nombreux rapports concernant l'orientation scolaire comme étant insatisfaisante. Un accompagnement accru auprès des élèves serait nécessaire à cette étape de leur scolarité. Une étude a donc été menée auprès des élèves de 17/18 ans (scolaires ou apprentis, en fin de cycle) et de leurs parents sous forme d'entretiens individuels ou semi-directifs en face-à-face sur une durée d'une heure. Plusieurs objectifs sont mis en évidence pour mener cette étude :

- connaître comment est vécue l'orientation par les élèves et leurs parents,
- comprendre la façon dont les élèves font leur choix ultime parmi les orientations proposées et avec l'aide de quelles personnes,
- comment sont perçus les différents intervenants qui accompagnent les élèves et quel est leur rôle,
- connaître les attentes des jeunes et de leurs parents afin de leur proposer une orientation satisfaisante.

Les résultats de cette étude sont les suivants.

Les élèves rencontrés se trouvent à une étape déterminante de leur orientation (entrée dans la vie active ou poursuite des études supérieures).

Ils semblent satisfaits de leur situation actuelle et confiants pour leur vie future malgré un parcours scolaire chaotique et semé d'embûches.

Selon les jeunes interrogés, les personnes sur lesquelles ils peuvent compter sont leurs parents qui privilégient la communication, l'échange, les encouragements. Les parents ont un rôle d'accompagnateur. Leur souhait étant de les laisser choisir leur orientation avec certaines mises en garde (orientation qui ne correspond pas à la personnalité du jeune, peu de débouchés dans certaines formations,...).

Cependant, des conflits apparaissent quant au choix d'orientation qui peut sembler « inférieur » à leur niveau scolaire (orientation professionnelle plutôt que générale ou technologique le plus souvent). Si les désaccords persistent, les parents comme les élèves peuvent faire une démarche auprès des missions locales. Prendre contact avec les professionnels et des maîtres de stage sont un autre moyen d'orienter les jeunes.

De plus, les jeunes et les parents pensent que l'Education Nationale ne les satisfait pas pour l'aide à l'orientation. En effet, les professeurs semblent peu impliqués dans l'orientation des élèves voire désintéressés par rapport à l'enfant lui-même, ou dirigent l'élève vers une orientation qui n'a rien à voir avec celle demandée. Quelques parents et jeunes reconnaissent que les relations entre familles et écoles sont dévalorisées du fait des problèmes de comportement de l'élève ou avec un professeur.

Autres intervenants, les conseillers d'orientation qui ont plutôt une image négative (ils n'écoutent pas ou peu les

élèves, ne prennent pas en compte sa personnalité, ne connaissent pas toutes les filières,...) alors que les directeurs d'établissement en ZEP ont un vrai rôle d'accompagnement, selon les élèves et les parents interrogés.

A noter également, que les professeurs des filières professionnelles et technologiques sont appréciés par les élèves et leurs parents, ceux-ci étant plus proches et plus pédagogues avec leurs élèves. Ces filières sont un moyen plus rapide d'entrer dans la vie active et d'assurer un avenir dans une voie choisie par les élèves.

Suite à ces constats, 4 types de parcours d'orientation sont mis en évidence :

- Les « parcours linéaires » (9 sur 23 jeunes) trouvent leur voie avec peu de difficultés. Leur personnalité et leurs passions influencent souvent l'orientation vers un métier qui leur plaît. Ils sont optimistes quant à leur avenir.

- Les « parcours souples » (6 sur 23 jeunes) ont un métier rêvé mais rencontrent certaines difficultés (niveau d'études trop faible, manque de place dans l'établissement souhaité,...) et doivent se réorienter vers un choix très proche du premier. Ils sont passionnés, volontaires, ...

- Les « parcours chaotiques » (5 sur 23 jeunes) représentent une population d'élèves immatures, qui a peur de l'échec et qui manque de confiance. Ils montrent un désintérêt pour leur scolarité car sont mal informés et donc mal orientés.

Les jeunes trouvent que leur choix d'orientation est trop précipité, par manque de temps de réflexion. En cours d'année, ils sont généralement déscolarisés et prennent plus de temps pour leur second choix d'orientation.

- Les « parcours éclectiques » (3 jeunes sur 23) réussissent dans toutes les disciplines et les activités en dehors de l'école. Ils ont de l'ambition et choisissent un parcours de formation élitique. Leur intérêt pour plusieurs domaines ne facilite pas leur choix d'orientation.

Des solutions ont alors été proposées pour améliorer les conditions d'accompagnement des élèves comme mettre en place l'éducation à l'orientation dès la 6<sup>ème</sup> ou des passerelles entre les filières, évaluer différemment les élèves (compétences, personnalité,...), rencontrer des professionnels plus régulièrement, ...

Pour conclure, l'orientation scolaire est un moment clé pour les élèves comme pour leurs parents, moment qui est plus ou moins difficile à aborder. Les élèves sont généralement satisfaits de leur situation mais manquent de confiance en eux. Le soutien de leurs parents est donc indispensable.

Cette étude a également mis en avant les besoins des élèves, surtout en matière d'accompagnement scolaire, ainsi que 4 profils de parcours et des suggestions à mettre en place pour une orientation réussie.



## L'observatoire de la famille



L'ordonnance du 3 mars 1945, modifiée par la loi du 11 juillet 1975 a institué à travers L'UNAF et les UDAF la représentation officielle de l'ensemble des familles vivant en France, auprès des pouvoirs publics. Dans ce cadre et conformément à leurs statuts, les UDAF entendent contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques familiales sur le plan départemental. Pour ce faire, elles se doivent de disposer d'une connaissance la plus complète des conditions de vie des familles, de leurs besoins et de leurs demandes.

### UN OBSERVATOIRE, POUR QUOI FAIRE ?

Afin de donner les moyens à l'Institution Familiale de "produire des données familiales", de les recueillir, de les analyser à divers échelons géographiques, d'étayer une réflexion, d'argumenter un point de vue, les UDAF mettent en place des Observatoires Départementaux des Familles.

### OBSERVER POUR MIEUX CONNAITRE.

Il s'agit de construire une démarche vivante et permanente de connaissance de l'ensemble des familles, qui permette d'analyser la situation à un instant "t" et les évolutions : observer les familles telles qu'elles sont, telles qu'elles évoluent, car les familles de la Manche ne sont pas celles de la Haute-Garonne, et celles vivant en 1950 sont bien différentes d'aujourd'hui.

### OBSERVER POUR MIEUX REPRESENTER.

Cette observation à l'échelle départementale est primordiale. Elle constitue un apport de connaissances, une plus-value qui alimentera toutes les propositions et réflexions menées auprès de diverses institutions et qui concernent les familles. Le mouvement associatif dans son ensemble, l'UNAF et les UDAF en particulier par le biais de leurs représentations locales, ont vocation à renseigner les pouvoirs publics sur les besoins des familles alors recueillis.

### OBSERVER POUR PARTAGER UNE CONNAISSANCE ET UN OUTIL DE TRAVAIL.

Ce recueil d'information est un mode collectif de réflexions et de connaissances, à la disposition de tous les acteurs locaux, sous forme de travail en réseau fait

d'échanges directs entre UDAF, URAF et partenaires. Il associe à la fois une technicité et une expérience de terrain via les associations, les administrateurs, les représentants qui suggèrent à leur tour de nouvelles réflexions. Ce pôle de réflexions et de connaissances a aussi pour vocation d'être mobilisé par de nombreuses branches de l'activité des UDAF.

*L'Observatoire des Familles a pour objet de traiter par enquête auprès des familles du Département, d'un sujet les intéressant. Cette enquête est dépouillée, puis analysée et fait l'objet d'une restitution et d'un rapport envoyé à L'UNAF et aux pouvoirs publics afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles.*



## SOCIETE GENERALE

Nous sommes à votre service à l'Agence de  
Saint-Lô Centre Ville

65 rue Havin

**02 33 72 57 00**

Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H

# Colloque

## Parent & Orientation scolaire



**METHODE DE L'ENQUETE** : la population ciblée pour cette enquête est l'ensemble des familles résidant dans le Département de la Manche, et qui ont au moins un enfant. En juin 2011, un questionnaire sera envoyé, par voie postale, à 3000 ménages correspondant à ces critères.

**PRESENTATION ET RAPPORT** : afin d'annoncer le lancement de l'enquête « PARENT & ORIENTATION SCOLAIRE », L'UDAF DE LA MANCHE a décidé contrairement aux autres années de faire une préinformation afin de sensibiliser les familles à ce sujet.

Par la suite, l'enquête sera analysée par un spécialiste et fera l'objet d'un rapport.

### LES INTENTIONS DE L'UDAF DE LA MANCHE AVEC L'OBSERVATOIRE :

Donner une plus grande médiatisation de l'enquête, diffuser les résultats à nos adhérents mais aussi à nos partenaires locaux. Le rapport sera aussi envoyé à L'UNAF afin qu'il fasse l'objet d'une analyse au niveau national.

Le rapport sera aussi mis en ligne sur notre site Internet [www.udaf50.asso.fr](http://www.udaf50.asso.fr), et fera l'objet d'une synthèse diffusée dans ce journal.

Un colloque sur « PARENT & ORIENTATION SCOLAIRE » a été organisé, le vendredi 27 mai 2011 au VTF le Sénéquet à Blainville sur Mer, avec comme intervenants :

- M. MARGE, Directeur de la Fédération des Maisons Familiales à Saint-Lô,
- M. RICOLLEAU, Directeur Campus FIM Saint-Lô,
- M. BODERGAT, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, à L'UFR Sciences de l'Homme à Caen,
- M. LEROUVILLOIS, Conseiller de Formation à L'IFORM de Coutances.

Pour optimiser la réussite de cet événement et augmenter le nombre de participants, un certain nombre d'outils médiatiques ont été mis en place :

- 20 annonces radio par France Bleu Cotentin,
- diffusion d'un encart publicitaire dans les journaux Ouest France et Manche Libre,
- mise en ligne d'une bannière publicitaire sur le site internet Tendence Ouest - [www.tendanceouest.com](http://www.tendanceouest.com).

**Chacun sa voix,  
chacun sa vie,  
et un **LA** pour  
tout accorder.**

**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

**COLLOQUE**  
à 20h30

RENTREE

ECOLE

COLLEGE

LYCEE

CHEMIN DES ECOLEIERS

**PARENT ET  
ORIENTATION SCOLAIRE**

**VENDREDI 27 MAI 2011**  
VTF - LE SENEQUET - BLAINVILLE SUR MER

Crédit Mutuel  
banque à qui parler

UDAF DE LA MANCHE • Tél. 02 33 57 92 25

## Radiofréquences : Faudra-t-il attendre un nouveau scandale sanitaire



Il y a deux ans s'ouvrait le « Grenelle des ondes ». Transparence et concertation devaient être les maîtres mots de nos travaux.

Le reportage « mauvaises ondes » diffusé par France 3 le 18 mai dernier met en exergue la réalité de la controverse. Lorsque les études financées et/ou dirigées par les opérateurs concluent en « l'absence de risque compte tenu des connaissances actuelles », de nombreuses expertises indépendantes appellent à la vigilance.

L'avis rendu par l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) en 2009 démontre ces contradictions et invite les utilisateurs de mobile à la mesure. Les enfants devant être particulièrement préservés.

Concernant le rayonnement des antennes relais, le COMOP (Comité Opérationnel) avait la mission d'expérimenter un abaissement des seuils d'émission. La feuille de route a évolué. Les efforts se concentrent sur les PPE : Points Particulièrement Exposés. Nos associations réitèrent leur inquiétude de voir le mandat initial détourné. Une expérimentation généralisée doit être maintenue. Les lieux dits « sensibles » (écoles, crèches...) qui focalisent un certain nombre d'inquiétudes légitimes pour les parents ne sont même pas appréhendés.

Toujours dans le cadre du COMOP, était annoncée une expérimentation en matière de concertation, celle-ci étant pour nous nécessaire au rétablissement d'une démocratie citoyenne locale minimale. L'opération s'oriente là aussi vers la définition d'un « corpus minimum » qui n'a plus rien à voir avec de la concertation puisqu'il se limite à la transmission au maire d'une fiche de l'état qui fait problème (voir plus loin) et au dossier élaboré par les opérateurs.

Après l'échec de la campagne d'information menée par L'INPES (dont personne n'a entendu parler), après l'annonce de « l'impossibilité de mise en oeuvre » de la loi grenelle 2 qui prévoyait notamment :

- l'interdiction de promouvoir l'utilisation d'un téléphone mobile par des enfants de moins de 14 ans,
- l'interdiction de commercialisation d'objet contenant un équipement radioélectrique pour des enfants de moins de 6 ans
- l'interdiction d'utiliser un mobile dans les écoles.

Nos associations lancent une alerte. L'information portée par le ministère de la Santé gomme la réalité de la

controverse scientifique sur les risques en matière de santé et développe la thèse du déni de risque qui apparaît pourtant en contradiction avec l'avis de l'AFSSET. Il ne reste même plus la nécessaire protection des enfants.

Pendant ce temps, les opérateurs se prémunissent de toute responsabilité juridique éventuelle. Ils rappellent par différents canaux les usages de précaution : sites internet, magazines, notices d'utilisation et même guides spécifiques destinés à informer les utilisateurs. L'information existe mais elle est noyée. Si un scandale sanitaire venait à être révélé, les opérateurs ne pourraient être mis en cause, c'est l'utilisateur qui n'aura pas su utiliser son matériel.

Nous ne cautionnerons pas un message qui aurait pour seule vocation de rassurer les populations ni un débat qui se limiterait à une stratégie de temporisation.

**Nous voulons que l'ensemble de la population qu'il s'agisse des utilisateurs de portables ou des riverains d'antennes bénéficie de conditions d'exposition garantes de la santé.**

**Des messages clairs sur les risques doivent ainsi inciter les utilisateurs de portables à la mesure et à l'utilisation systématique d'oreillettes, conformément aux préconisations des opérateurs eux-mêmes. Les enfants doivent être préservés en priorité ainsi que les femmes enceintes.**

**Nos associations appellent les Pouvoirs Publics à faire le nécessaire avant que l'irréversible ne se produise.**

### Contacts presse :

• Agir pour l'environnement :  
Stéphen Kerckhove : 01 40 31 02 99

• CSF :  
Elsa Cohen : 01 44 89 86 80

• Familles Rurales :  
Amélie Bachelet : 01 44 91 88 88

• Priartem :  
Janine Le Calvez : 01 42 47 81 54

• Robin des toits :  
Etienne Cendrier : 01 40 18 02 81

# Calendriers

## bourses aux vêtements



### Association Familiale de l'Agglomération Cherbourgeoise

Reprise des activités de l'AFAC après la période de vacances.

#### Cherbourg Octeville :

Parking Fontaine Gambetta - Tél : 02 33 94 40 09

#### Club Féminin :

Le mardi et vendredi - reprise le 06/09/2011

Cours d'Anglais : par niveau, tous les lundis de 13h30 à 17h00 - reprise le 12/09/2011

#### Consommation :

le jeudi de 15h00 à 17h00 - reprise le 08/09/2011

#### Cherbourg Octeville :

rue du Gâtinais - Tél : 06 09 48 53 07

#### Club Féminin :

le vendredi de 14h00 à 16h30 - reprise le 16/09/2011

Tourlaville : Salle Houelbecq - Tél : 02 33 20 49 79

Club Féminin : tous les lundis de 14h00 à 17h00 - reprise le lundi 29/08/2011

Equeurdreville-Hainneville : Maison des Associations rue Ferdinand Buisson - Tél 02 33 53 00 62

Marche - Club Féminin - Peinture : les lundis, mardi, jeudi et vendredi -reprise le 16/09/2011

Querqueville : La Ferme de la Rocambole :

Tél 02 33 03 28 79 et 02 33 03 52 71

Club Féminin : reprise le jeudi 08/09/2011

#### **BOURSE AUX VETEMENTS ET PUERICULTURE :**

**Salle des Fêtes Cherbourg**

Vente : Mardi 4 octobre 2011 de 17h00 à 19h00

Mercredi 5 octobre de 10h00 à 17h00

Inscriptions : Local AFAC Parking Fontaine Gambetta

Le jeudi 22 septembre 2011 de 14h00 à 18h00.

EN ATTENDANT BONNES VACANCES

### Association Familiale Saint-Loise

L'Association Familiale Saint-Loise organisera sa Bourse aux Vêtements d'Hiver 2011, Salle Salvadore Allende, rue Saint-Thomas à SAINT-LO (Salle des Fêtes).

Article déposable : tous vêtements d'Hiver pour hommes, femmes enfants et layette

Dépôt des vêtements :

Vendredi 7 Octobre de 10h à 17h30

Ventes : Samedi 8 Octobre de 9h à 17h30

Lundi 10 Octobre de 9h à 17h30

Reprise des invendus : Mardi 11 Octobre de 13h à 17h30

Dépôt réservé aux adhérents - Vente ouverte à tous.

# Détecteurs de fumées

## Confédération Syndicale des Familles



### **Locataires, ne vous laissez pas enfumer !**

Un décret du 10 janvier 2011 rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans toutes les habitations. Néanmoins les ménages ont jusqu'au 8 mars 2015 pour se conformer à cette obligation.

### **Méfiez vous des démarcheurs !**

Attention, soyez vigilants : des démarcheurs risquent de se présenter à votre domicile et même de prétendre intervenir au nom de votre bailleur. Renseignez vous avant tout achat et rappelez-vous qu'il n'y a aucune urgence avant 2015.

### **Que faut-il savoir ?**

L'obligation d'installer les détecteurs de fumée repose sur l'occupant et non sur le bailleur.

Toutefois, ce dernier peut négocier un achat groupé à moindre coût. Dans cette hypothèse, le bailleur assurera

lui-même la pose du matériel et le locataire n'aura pas à s'en préoccuper. Quoiqu'il arrive, les conditions financières devront faire l'objet d'une concertation avec les locataires.

Dans tous les cas de figure, il convient d'être particulièrement attentifs à la qualité du matériel.

Il faut en effet vérifier que le détecteur soit conforme à la norme NF-EN 14604 et l'installer si possible près des chambres.

Par ailleurs, il faut surveiller de près la question du prix à l'achat de ce matériel (entre 20 et 40 euros) et la question de son entretien. En effet, certains vendeurs proposent sur le marché des contrats d'entretien hors de prix. Or, ces appareils homologués ont en principe une longue durée de vie : seule la pile doit être contrôlée régulièrement pour vérifier qu'elle ne soit plus hors d'usage.

## Communiqué de presse : Prise en charge de la dépendance



Pour une véritable complémentarité entre solidarité publique et solidarité familiale

La France, comme ses voisins européens, est confrontée au vieillissement rapide de sa population dû, notamment, à l'allongement de la durée de vie. Le montant des dépenses publiques consacrées à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie est évalué à 24 milliards d'euros, soit 1.3% du PIB. Malgré ces aides publiques, le coût de la dépendance s'avère important pour la personne âgée et ses proches. L'UNAF est fortement investie dans le débat national mené dans différentes instances sur l'évolution des aides à apporter aux personnes âgées dépendantes. Elle y apporte son analyse et ses propositions.

### Les familles au cœur du débat

Aux aides publiques, s'ajoutent les efforts consentis par les familles : sur le plan financier, plus de 7 milliards d'euros de frais liés à la dépendance sont pris en charge par les familles. Sur le plan humain, 75 % des bénéficiaires de l'APA sont aidés par leurs proches avec un investissement horaire deux fois supérieur à celui des professionnels. En majorité, il s'agit des enfants, conjoints et beaux-enfants. L'entourage

familial est ainsi largement sollicité lorsque la personne âgée dépendante reste à domicile. 4,3 millions d'aidants familiaux interviennent régulièrement et à titre non professionnel auprès d'une personne de leur entourage âgée de 60 ans et plus vivant à domicile. Il l'est également par le biais de l'obligation alimentaire et du recours sur succession lorsque, accueilli en établissement, le parent âgé bénéficie de l'aide sociale à l'hébergement.

### Les positions de l'UNAF

A l'issue de travaux qui se sont étalés sur plusieurs mois, le Conseil d'administration de l'UNAF a adopté une série de propositions qui s'articulent autour de 4 axes majeurs :

- priorité au maintien à domicile,
- réduction des restes à charges pesant sur la personne âgée et sa famille,
- soutien accru aux aidants familiaux,
- large prise en charge publique et universelle nécessitant des ressources supplémentaires pour lesquelles l'UNAF avance des propositions.



## S'abonner, c'est facile !

### La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

- Pour vous abonner, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).
- Pour adhérer à une association familiale : L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1,10 €).
- Pour adhérer à une association locale, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

### Bulletin d'abonnement

M.  Mme : .....

Adresse : .....

Appt : ..... N° et nom de rue : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

- Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche". (ci-joint chèque de 1 € en règlement).
- Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.

Les analyses et positions détaillées de l'UNAF nourriront les interventions de ses représentants présents au sein des 4 groupes de travail ministériels, du Conseil économique, social et environnemental (CESE), du Haut Conseil des Familles et du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), en lien avec les UDAF et les URAF appelées à intervenir dans les prochains débats régionaux et interrégionaux.

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelle que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.